

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Langues, littératures et
civilisations étrangères et régionales

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'homme et des sociétés

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) de l'Université d'Orléans propose de former ses étudiant/es à la maîtrise orale et écrite de la langue anglaise et/ou de l'espagnol, ainsi qu'aux cultures anglophones et/ou hispanophones. Elle est organisée en six semestres, permettant pour chacun d'obtenir trente European Credit Transfer System (ECTS). La formation est dispensée au sein de l'Unité de Formation et Recherche (UFR) Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH), sur le site de l'université d'Orléans (La Source), et en présentiel uniquement.

La licence est structurée, dès le semestre 1 (S1), en système de majeures et de mineures. Le dossier d'autoévaluation de la mention indique que la majeure comprend des enseignements disciplinaires (en langue anglaise ou en langue espagnole selon l'orientation initiale de l'étudiant/e) et transversaux.

En première année de licence (L1) et en deuxième année de licence (L2), il est proposé aux étudiant/es de choisir entre trois mineures : Anglais, Espagnol et Langues Etrangères Appliquées (LEA). Les deux mineures de langue permettent à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir une plus grande spécialisation dans sa langue de prédilection (langue A), ou de progresser dans sa deuxième langue (langue B). La mineure LEA permet aux étudiants d'acquérir des compétences en droit, économie, gestion et commerce.

La formation obéit à une règle de spécialisation progressive. En effet, après le choix entre diverses mineures en première année de licence (L1) et deuxième année de licence (L2), les étudiants doivent choisir un parcours parmi cinq en troisième année de licence (L3) : 1/ Culture et langue des pays anglophones, 2/ Culture et langue des pays hispanophones, 3/ Français langue étrangère (FLE), 4/ Traduction, 5/ Langues, Affaires et Commerce International (LACI).

La formation offre la possibilité aux étudiant/es d'accomplir à l'étranger des séjours, voire des projets professionnels. Il est par ailleurs obligatoire d'effectuer un stage ou un séjour linguistique à l'étranger pour valider la licence.

Objectifs
<p>Les objectifs fixés pour cette formation, du moins au niveau scientifique, sont extrêmement classiques. Les compétences déclinées pour la licence sont bien explicitées et détaillées (maîtrise de la langue dans ses différentes dimensions, cinq activités langagières, acquisition des méthodes propres à l'étude des littératures des mondes anglophone et hispanophone, développement des techniques d'analyse utiles pour aborder un grand nombre de domaines, etc.). Elles sont également cohérentes par rapport aux objectifs scientifiques. On note également que ces objectifs sont très diversifiés, du fait du fonctionnement en majeure/mineure.</p> <p>En revanche, la définition des buts de chaque parcours de spécialisation de la troisième année de licence (L3), ainsi que les compétences mobilisées par ces parcours, ne figurent pas dans le dossier d'autoévaluation. Autre maladresse, assez gênante, le document évoque à plusieurs reprises l'avenir « du licencié » ou « du titulaire » de la formation, alors que l'on sait que, traditionnellement, ce type de formation attire un plus grand nombre de femmes que d'hommes. Cela est d'autant plus singulier que, dans le document, est évoquée la capacité à traduire en respectant les contraintes de genre. On remarque également que, par modestie ou par réalisme, la formation vise à assurer à ses étudiants, en fin de troisième année de licence (L3), le niveau C1+ en anglais. On aurait pu imaginer viser le niveau C2, qui atteste d'une véritable maîtrise de la langue, mais sans doute est-ce une gageure. Par ailleurs, le niveau visé en espagnol n'est pas mentionné.</p> <p>Sur le plan de l'ouverture au monde professionnel, la liste des métiers visés, qui demeure assez générale (domaine de l'édition, du tourisme, du commerce, etc.), correspond aux débouchés habituels de la formation. Néanmoins, il est maladroit de faire figurer la possibilité de séjours à l'étranger comme but professionnel d'une formation en langues (cela est mentionné par deux fois).</p>
Organisation
<p>Ici encore, la formation est assez classique. Les matières enseignées, et leur répartition, sont de celles qui ont fait leurs preuves depuis longtemps pour atteindre les objectifs fixés. On y trouve ainsi l'équilibre habituel entre apprentissage et pratique de la langue, traduction, littérature, et civilisation. Le fonctionnement en majeure/mineure permet cependant de diversifier l'ensemble, en proposant des matières d'application en LEA par exemple. Ces derniers enseignements sont apparemment mutualisés avec la formation du même nom - mais en l'absence de fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), il aurait été bienvenu de préciser cela clairement quelque part. On peut également saluer la grande diversité et le nombre important de parcours proposés au semestre six (dont certains contiennent d'ailleurs des options), ce qui assure une préparation solide à la poursuite d'études comme à l'entrée dans le monde professionnel.</p> <p>On remarque par ailleurs, sur l'ensemble de la formation, le faible nombre de cours enseignés sur des créneaux de deux heures. La plupart des créneaux sont d'une heure ou 1 heure 30. Au moins pour les cours d'une heure, on peut penser qu'ils risquent de ne pas laisser beaucoup de place aux approfondissements, mais sans doute est-ce un choix délibéré et réfléchi.</p> <p>Par ailleurs, la transversalité pêche par certains de ses aspects. Si les intitulés des unités d'enseignement (UE) pour la spécialité Anglais et la spécialité Espagnol ne sont pas tout à fait les mêmes, on retrouve des enseignements disciplinaires proches (pratique et structure de la langue, littérature, etc.). En revanche, les enseignements transversaux annoncés dans le dossier sont peu apparents (Projet Professionnel Personnel de l'Étudiant (PPPE) en première année de licence (L1), informatique en deuxième année de licence (L2), etc.) et paraissent insuffisamment développés dans le programme de la formation. Enfin, en dehors du programme des cours, le dossier ne donne aucune information sur les parcours proposés en troisième année de licence (L3) (compétences acquises, métiers visés, poursuite d'études vers quels masters, etc.).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le document fourni renseigne de manière assez évasive sur la situation de la formation dans l'offre de l'établissement. Dans un contexte où, de plus en plus, les formations sont amenées à justifier leur existence en prouvant leur utilité (ce qu'on peut par ailleurs déplorer), il est quelque peu cavalier d'affirmer de façon péremptoire que la formation a « naturellement » sa place à l'université d'Orléans. De la même manière, le terme « situation » semble avoir été compris au sens propre : il est assez étrange de justifier sa place dans le contexte local en disant que cette dernière est « centrale » (géographiquement, probablement), pour conclure que, de ce fait, les étudiants et étudiantes ne cherchent pas plus loin qu'Orléans pour effectuer leurs études.</p> <p>Par la suite, les arguments avancés sont plus cohérents, comme la mutualisation de certains cours avec la licence LEA. Cependant, le positionnement de la formation LLCER par rapport à LEA, malgré les cours mutualisés, pose question : on peut se demander s'il s'agit d'assurer des passerelles permettant la réorientation, ou de proposer des contenus en double. En effet, à part cette possibilité, qui est bel et bien évoquée, on ne comprend pas bien ce qui pourrait pousser</p>

un étudiant ou une étudiante à s'inscrire en LLCER pour y suivre la mineure LEA, plutôt que de s'inscrire directement en LEA. Si c'est une question de fonctionnement multi-site qui explique cela, il aurait été bon de le signaler.

De plus, il est étonnant de voir que le document considère l'enseignement des « cultural studies » comme une spécificité de la formation, sans entrer dans les détails, sans mentionner quels cours précisément s'inscrivent dans cette logique, et sans rappeler que cette approche est assez largement répandue dans les formations des universités françaises depuis quelques années.

Par ailleurs, la situation dans l'environnement socio-économique n'est décrite que pour la spécialité « espagnol », qui précise que ce sont surtout les établissements scolaires qui accueillent les étudiants/es en stage. De manière plus générale, les responsables de la formation affirment que cette dernière bénéficie d'une bonne localisation au sein « d'un pôle économique développé », mais aucun lien concret avec des partenaires économiques et sociaux locaux n'est évoqué. Enfin, pour ce qui concerne le positionnement international, il est assez étonnant que la formation souligne la participation de ses enseignants-chercheurs à des colloques internationaux, ce qui n'est pas une spécificité locale, mais une obligation de service, et ne peut par conséquent être le signe d'un réel positionnement international de la formation.

Equipe pédagogique

Pour la spécialité *Anglais*, l'équipe pédagogique comprend trente-huit personnes. D'abord, on trouve seize enseignants-chercheurs (quatre professeurs des universités, dix maîtres de conférences, un attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche et un doctorant). Sur la base des chiffres communiqués, tous semblent réaliser l'ensemble de leur service dans la licence, ce qui est surprenant puisqu'il existe dans la même composante d'autres licences et master en langues. On trouve également dans l'équipe pédagogique, trois lecteurs, quatre professeurs agrégés, un maître de langue et un professeur invité. Pour ce qui concerne les sous-disciplines d'origine des intervenants : l'équilibre habituel pour ce type de formation est respecté entre civilisation, littérature, linguistique, phonétique, traduction, enseignement des médias, etc.

Les volumes horaires d'enseignement assurés par les vacataires n'ont pas été précisés, ce qui ne permet pas de vérifier l'équilibre entre les cours délivrés par des enseignants permanents et les cours donnés par des enseignants extérieurs. Le statut des vacataires n'étant pas donné, il n'est pas non plus possible d'identifier si des intervenants professionnels sont sollicités dans la formation et pour quel volume horaire.

Pour la spécialité Espagnol, l'équipe pédagogique comprend vingt-trois personnes : treize enseignants-chercheurs (trois professeurs des universités, dix maîtres de conférences), deux professeurs agrégés, deux professeurs certifiés, un professeur de lycée professionnel, un lecteur, trois contractuels. Il y a par ailleurs dans l'équipe un enseignant dont on ne connaît pas le statut. Dans l'ensemble, on ne relève pas la présence d'intervenants extérieurs venant du monde socio-économique, ce qui est regrettable.

Le dossier indique que des réunions de département ont lieu, mais nous n'en connaissons ni la composition, ni le rythme, ni le type de sujets abordés et débattus, pas plus que les résultats concrets de ces réunions. Il ne semble pas exister de conseil de perfectionnement. Au regard des informations communiquées, il semblerait que le pilotage de la formation soit inexistant, ce qui pose un important problème.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Pour la spécialité *Anglais*, le document est partiellement renseigné. Certaines données sont manquantes, notamment pour les dernières années. Ce n'est pas le cas pour l'espagnol. Les parties renseignées permettent de s'apercevoir que les effectifs sont globalement stables (une quarantaine d'inscrits en première année pour l'espagnol) voire en augmentation (175 inscrits en 2015-2016 pour l'anglais, contre 99 en 2011-2012), et que l'on note une déperdition inquiétante entre la première et la deuxième année : environ la moitié de l'effectif de la première année de licence (L1) accède à l'étape suivante de la formation. Les raisons invoquées pour expliquer cela sont assez classiques, et réalistes dans l'ensemble.

Le nombre d'abandons peut expliquer en partie ce chiffre (13 % en moyenne entre 2011-2012 et 2013-2014 et il n'est pas renseigné dans le dossier pour l'année 2014-2015). Cependant, l'équipe semble estimer qu'une mauvaise orientation en première année de licence (L1) et un niveau de langue faible sont davantage à l'origine de cette perte d'effectifs en deuxième année de licence (L2). Le nombre d'inscrits en troisième année de licence (L3) est néanmoins satisfaisant au regard de l'effectif de la deuxième année de licence (L2) puisqu'on note une stabilisation du nombre d'inscrits entre ces deux années. S'agissant de la spécialité Espagnol, le nombre d'inscrits en L1 est faible et a connu une diminution au cours du contrat : 40 en 2011-2012 et 32 en 2014-2015. Le taux d'abandon est proche de celui de la spécialité *Anglais*. Et le passage en deuxième année de licence (L2) occasionne également une importante déperdition d'étudiants : en moyenne 56 % des étudiants ont poursuivi en deuxième année de licence (L2). Il y a ensuite stabilisation des effectifs. Le fait qu'on ne propose quasiment rien dans le but d'améliorer cette situation, pose problème. Pour l'espagnol, aucun remède n'est proposé. Pour l'anglais, on présente comme remèdes potentiels à cette situation des moyens qui devraient déjà être en place, et qui le sont peut-être déjà, comme le tutorat, les rencontres entre étudiants et professeurs, et une notation sans complaisance. Il en ressort la regrettable impression qu'à l'heure actuelle, ces moyens essentiels n'existent pas encore. Le suivi de l'insertion professionnelle est inexistant pour l'anglais, plus convaincant et rassurant pour l'espagnol. Les taux d'inscriptions en master, dont les responsables de la formation se félicitent, sont en effet assez importants (les deux tiers des effectifs, pour l'espagnol). Les tableaux statistiques joints sont difficilement exploitables, puisqu'ils donnent les taux de réussite des inscrits en licence (sans tenir compte, semble-t-il, de la déperdition au fil des trois années). Il aurait été intéressant de connaître les masters dans lesquels les étudiants

<p>s'inscrivent pour savoir s'ils sont cohérents avec la formation et d'avoir la liste des emplois de ceux qui choisissent de s'arrêter. Des solutions pérennes doivent par conséquent absolument être mises en œuvre pour permettre une meilleure orientation des étudiants.</p> <p>De nombreuses passerelles avec les différentes licences de la composante semblent exister, ce qui est très positif. Un étudiant peut changer de majeure et de mineure jusqu'au semestre quatre, ce qui facilite de fait sa réorientation.</p>
Place de la recherche
<p>Cet item n'est quasiment pas renseigné dans le dossier d'autoévaluation, ce qui est regrettable. On évoque simplement, au fil du descriptif de certains cours l'initiation aux techniques de recherche (bibliographiques et sur internet). L'adossé aux équipes de recherche, et la prise en compte des activités de recherche de l'équipe pédagogique pour nourrir les enseignements, ne fait pas l'objet d'une analyse.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les étudiants suivent en première année de licence (L1) un cours intitulé PPPE (Projet professionnel personnel de l'Étudiant), qui a pour but de les aider à préparer leur projet professionnel. Il s'agit également de les aider à choisir leur mineure de première année de licence (L1) et deuxième année de licence (L2), puis leur parcours de troisième année de licence (L3). D'une manière générale, le document donne l'impression que la charge de préparer les étudiants à la professionnalisation repose principalement sur le système majeure /mineure.</p> <p>Par ailleurs, si un stage existe pour les deux spécialités - positionné au semestre six -, on ne relève pas la présence d'intervenants professionnels au sein de la formation, et rien ne permet d'établir l'existence d'une réflexion sur les métiers visés par la formation. Enfin, il n'a pas été fourni de fiche Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)</p>
Place des projets et des stages
<p>Cette partie est assez bien renseignée pour l'espagnol, qui mentionne le cours Projet professionnel personnel de l'Étudiant en première année de licence (L1). Les explications données sont satisfaisantes, et permettent de comprendre en quoi ce projet permet l'insertion dans le milieu professionnel, et se concrétise en quelque sorte par le stage.</p> <p>C'est très différent pour l'anglais, qui ne fait pas état de l'existence de projets, et semble considérer un séjour linguistique (on se demande s'il est payé par l'étudiant lui-même, ou s'il s'agit d'un échange Erasmus European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (ERASMUS), car aucun renseignement n'est fourni à ce sujet) comme l'équivalent d'un stage. Plus grave, il est très rapidement considéré que le but du stage est de vérifier que l'étudiant est capable de s'intégrer dans un environnement où l'on parle la langue cible, alors que c'est l'insertion dans le monde professionnel qui doit être visée. Cette expérience est par ailleurs créditée de deux European credits transfer system (ECTS). Le stage existe également au semestre six pour la spécialité Espagnol, mais il n'est crédité que de un ECTS. Ces deux valeurs de crédits sont relativement peu significatives et peu propices à la valorisation de cette expérience.</p> <p>On note enfin que les stages sont parfois optionnels (notamment pour la spécialité Espagnol en première année de licence (L1), auquel cas ils ne permettent d'obtenir aucun ECTS, et que l'on peut leur substituer dans certains cas un séjour linguistique, dont on peut s'interroger sur la capacité à remplacer utilement un stage. Dans d'autres cas encore, le stage est regroupé dans la même UE que la didactique du français langue étrangère, ce que l'on s'explique assez difficilement.</p>
Place de l'international
<p>Les responsables de la formation considèrent qu'une formation de LLCER accorde naturellement une grande place à l'international. Une grande partie des enseignements est évidemment assurée en langue étrangère.</p> <p>S'agissant de la mobilité entrante, elle existe et semble se développer. La formation accueille chaque année des étudiants en provenance d'universités partenaires. Ce chiffre est en augmentation depuis 2012 (22 étudiants en 2012 et 40 étudiants en 2015). Leur origine géographique mériterait cependant d'être élargie, puisque 25 étudiants proviennent du Maghreb et d'Afrique. Il est dommage de ne pas savoir à quel(s) semestre(s) viennent ces étudiants et combien de temps ils passent en licence. On aimerait, par conséquent, disposer de statistiques plus précises sur la mobilité ERASMUS (European Region Action Scheme for the Mobility of University Students), car il ne suffit pas, contrairement à ce que prétend le document, d'encourager les étudiants pour les convaincre de l'intérêt qu'ils ont à s'expatrier. Un programme professeur invité semble exister, mais aucun détail n'est donné le concernant (nombre de professeurs par an, matières enseignées, volume horaire, temps passé en France, etc.).</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Cet aspect de la formation est très peu renseigné, sauf pour en relever les faiblesses. De toute évidence, c'est par manque de moyens que les dispositifs d'aide à la réussite n'existent pas ou plus, mais aucun élément du dossier ne permet d'en déterminer l'existence ou non. Rien n'est dit, non plus, des dispositifs de recrutement des étudiants. On ne connaît pas la provenance des admis en première année de licence (L1), ni même s'il existe des conditions d'admission. Des accords ont été signés avec les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) d'Orléans, ce qui permet à des étudiants ayant fait une classe préparatoire d'intégrer la deuxième année de licence (L2), en fonction de leurs résultats. Des étudiants issus de Brevet de technicien supérieur (BTS) peuvent également être accueillis en troisième année de licence (L3), mais les modalités de leur sélection ne sont pas détaillées. Pour la spécialité anglais, on souligne l'existence de passerelles entre les différentes mentions au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR), alors que, pour l'espagnol, on évoque simplement les passerelles multiples permises par le fonctionnement en majeure/mineure. Néanmoins, il est dommage que le dossier n'explique pas les modalités pratiques de mise en œuvre de ces passerelles et leur taux d'utilisation par les étudiants.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les spécialités anglais et espagnol donnent toutes deux la priorité au contrôle continu, du moins dans un premier temps, ce qui est complété par certains examens terminaux plus tard dans le cursus. Le numérique se limite quasiment à donner accès aux étudiants à des contenus déposés sur l'environnement numérique de travail. L'utilisation d'outils numériques (traduction assistée par ordinateur, outils bibliographiques comme Zotero, etc.) ne semble pas faire partie de la culture de cette formation.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le document est très évasif à ce sujet. Pour la spécialité Espagnol, néanmoins, il est affirmé que l'évaluation par examen terminal se pratique en deuxième année de licence (L2) et en troisième année de licence (L3), mais nous n'avons pas la proportion. Des sessions de rattrapage existent pour chaque semestre. Par contre, quasiment aucun élément ne permet d'évaluer les modalités de constitution des jurys, ou leur rôle.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le supplément au diplôme, s'il existe, n'est pas joint. On ne mentionne pas de portefeuille de compétences. Un livret de l'étudiant doit bien exister, puisqu'il fait l'objet d'une question dans le document d'évaluation par les étudiants, mais il n'est malheureusement pas fourni. Par ailleurs, il est précisé que le suivi des étudiants a été mis en place trop récemment, sans doute par les services centraux, pour que les résultats en soient exploitables. Autre bémol : les maigres données fournies n'opèrent pas de distinction entre les parcours de la troisième année de licence (L3) et les mineures suivies en première année de licence (L1) et deuxième année de licence (L2).</p>
Suivi des diplômés
<p>La pratique du suivi, qui est apparemment assuré par le « Pôle Avenir - Observatoire de la Vie Etudiante » si l'on se réfère à l'en-tête d'un des documents fournis en annexe, est récente, et les documents fournis lacunaires. Les responsables de la formation le déplorent.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Il n'existe semble-t-il pas de conseil de perfectionnement, ou alors, on a oublié de le mentionner. La formation tire néanmoins parti de procédures d'autoévaluation, comme en atteste un document fourni en annexe. Ainsi, une évaluation en ligne est réalisée auprès des étudiants de la troisième année de licence (L3). Les résultats sont évoqués lors des réunions de département - dont rien ne permet d'établir la périodicité, ni même la composition. Cette procédure d'autoévaluation permet notamment d'évaluer la capacité des divers éléments qui composent la formation à atteindre les buts qu'ils se sont fixés (du point de vue des étudiants), l'organisation de l'emploi du temps, la transmission des informations, les conseils d'orientation, la pertinence du système majeure/mineure. Malheureusement, le document fourni en annexe concerne la seule spécialité <i>Espagnol</i>. Aucun document similaire n'est fourni pour l'<i>Anglais</i>. Enfin, on mentionne la participation des étudiants à différents conseils, mais nous ne savons pas lesquels, ni à quelle fréquence ils se réunissent.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Programme de formation permettant, au terme de la licence, d'atteindre des objectifs scientifiques précis dans les deux langues cibles.
- Fonctionnement en majeure/mineure, qui permet de multiplier les passerelles et de favoriser les réorientations rapides en cas de mauvais choix initial.

Points faibles :

- Dossier mal renseigné sur de nombreux items ; le supplément au diplôme et la fiche RNCP n'ont pas été communiqués.
- Pilotage de la formation peu apparent, et absence de conseil de perfectionnement.
- Cohérence globale de la mention peu apparente (à de nombreux endroits, les deux spécialités sont présentées de manière distincte).
- Parcours de la troisième année de licence (L3) mal présentés, et donc peu valorisés.
- Place de l'international très insuffisante au vu des objectifs affichés par la formation.
- Taux d'échec important entre la première année de licence (L1) et la deuxième année de licence (L2), et effectifs faibles dans la spécialité *Espagnol*.
- Absence d'adossement à la recherche.
- Faible place de la professionnalisation et du numérique.

Avis global et recommandations :

À la lecture, le dossier d'autoévaluation donne l'impression d'une formation qui ne juge pas bon de se remettre en question ou de jouer le jeu des réformes récentes (suivi, conseil de perfectionnement, etc.). Ceci, comme ce qui suit, vaut plus pour l'anglais que pour l'espagnol. Il est surprenant de constater qu'on assimile l'intervention des enseignants-chercheurs dans des colloques internationaux à une preuve de l'ouverture internationale de la formation, par exemple. D'autre part, le fait que les licences LLCER aient toujours attiré un public important ne devrait pas les dispenser de se renouveler.

Dans le but d'améliorer cette formation, on peut par conséquent proposer un certain nombre d'ajustements. Il serait notamment souhaitable de mettre en place un pilotage global de la mention (plutôt que par spécialité). Il paraît ainsi essentiel d'analyser les raisons du taux d'échec important en première année, ainsi que de la perte d'effectifs entre la première année de licence (L1) et la deuxième année de licence (L2), et y d'apporter des solutions concrètes. Il serait tout aussi judicieux de proposer un meilleur affichage pour augmenter les effectifs de la spécialité *Espagnol* en L. Il faudrait valoriser davantage les parcours de troisième année de licence (L3), en en présentant plus en détail la spécificité.

Enfin, il serait utile de développer très fortement l'international, en menant une politique d'incitation à la mobilité dès la première année de la licence.

Observations de l'établissement

Réponse à l'HCERES suite au retour sur l'auto-évaluation des formations de l'UFR LLSH, Université d'Orléans

(Résumé du débat au conseil d'UFR du 1^{er} juin 2017)

Les responsables des formations ainsi que la direction de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont pris connaissance du retour fait par les experts de l'HCERES sur les auto-évaluations des 11 formations concernées.

Sans entrer dans les détails, les commentaires de l'HCERES appellent une réponse succincte de notre part. Si les évaluations de certaines formations sont globalement positives, soulignant les points forts et l'originalité de l'offre de formation de notre UFR, d'autres laissent une impression plus contrastée.

Concernant les points faibles relevés par les experts, il convient de distinguer trois cas de figure :

Premièrement, il faut noter l'existence de quelques véritables faiblesses que – jouant sincèrement le jeu de l'auto-évaluation – les responsables de formation de notre UFR n'ont pas voulu dissimuler. Nous sommes cependant en train d'y remédier collectivement ce qui n'a pas été suffisamment souligné.

À titre d'exemple, consciente de l'importance de la mobilité internationale, l'UFR s'est appliquée non seulement à encourager mais à fortement inciter les départs à l'étranger en proposant depuis la rentrée 2015 – parmi d'autres mesures – des guides pédagogiques par filière qui présentent de façon détaillée les enseignements et les dispositifs d'aide pédagogique et administrative de nos universités partenaires en Europe, ce qui a permis d'augmenter les candidatures ERASMUS+ de 50 % en un an, tendance qui se poursuit cette année.

Autre exemple, l'UFR a organisé des « rencontres numériques » en 2016 pour dynamiser la formation par le numérique.

Depuis 2015, des groupes de réflexion réunissant responsables de formation et personnels administratifs se penchent régulièrement sur des questions pédagogiques telles que la formation continue, l'approche par compétences, l'évaluation des stages, la place de l'international, l'articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans ces domaines, les pistes d'amélioration proposées dans les rapports de l'HCERES rejoignent des réflexions amorcées au sein de l'UFR depuis la rentrée 2015 mais qui ne sauraient pourtant toutes se traduire immédiatement par des changements de maquettes.

Deuxièmement, quant aux commentaires qui pointent le caractère « incomplet » des renseignements dans certaines parties des formulaires fournis, il nous semble qu'il y a parfois eu des malentendus ou des maladresses dans la présentation des formations : certains aspects paraissent tellement évidents qu'ils n'ont pas été mentionnés (l'existence d'une session 2 ou de dispositifs de réorientation par exemple). D'autres n'ont pas été nommés ou présentés correctement : des instances qui remplissent parfaitement le rôle d'un conseil de perfectionnement se réunissent régulièrement dans le cadre des différentes formations, sans qu'on leur ait donné le nom prévu dans l'arrêté du 22 janvier 2014.

Troisièmement, et ceci explique aussi l'existence de quelques lacunes dans les auto-évaluations, notamment en ce qui concerne les données relatives au taux d'échec ou d'abandon en première année de licence ou à l'insertion professionnelle de nos diplômés¹, il convient de signaler que l'université d'Orléans et *a fortiori* l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines souffrent d'un manque de moyens financiers et humains évident dans plusieurs domaines. Ainsi, l'Observatoire de la vie étudiante n'est pas en mesure de fournir les données demandées dans les dossiers d'auto-évaluation. L'établissement fait d'ailleurs allusion à ce problème dans le bilan le concernant.

Si la plupart des composantes peuvent pallier ce manque en effectuant leurs propres enquêtes, ceci s'avère très difficile à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines qui est fortement sous-encadrée en termes de personnel BIATTS (29,5 postes pour environ 3000 étudiants en 2016). Notre UFR s'efforce cependant depuis 2014 de mener des enquêtes de suivi des étudiants et d'évaluation des formations avec les moyens du bord. Les collègues qui s'attellent à cette tâche sont formés en autodidactes.

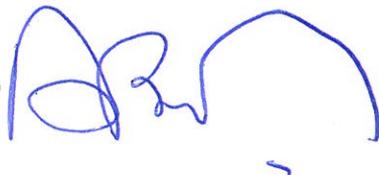
C'est encore le manque de moyens qui empêche de mettre certaines recommandations des experts de l'HCERES en place, recommandations que nous approuvons pourtant sans réserve : des certifications C2i ou en langues étrangères sont certes gratuites pour les étudiants mais coûteuses pour l'établissement (à la rentrée 2016 l'établissement a fortement réduit la certification du CLES), pour ne donner qu'un exemple.

En somme, les dossiers d'auto-évaluation proposent une photographie sincère et critique de formations universitaires souffrant du manque de moyens à tous les niveaux sans toujours détailler les efforts faits pour assurer les chances de réussite de nos étudiants.

(Pour le résumé : T. Pughe, A. Delouis)

A Orléans le 22 juin 2017

Le Président de l'Université d'Orléans,

Ary BRUAND 

¹ Le masculin est utilisé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.